



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L' AISNE

***RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS***

**Édition Spéciale partie 5
du mois de Novembre 2018**

PRÉFECTURE

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE
L'APPUI TERRITORIAL**

*Bureau du développement économique et de l'emploi
Secrétariat de la commission départementale d'aménagement commercial de l'Aisne*

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL
DOSSIER 2018-5
ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DU VENDREDI 7 DÉCEMBRE 2018 À 9 H 30

Page 2115

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service de l'Agriculture

Arrêté n° 2018-607 en date du 20 novembre 2018 portant nomination et composition des
membres de la commission départementale d'orientation de l'agriculture

Page 2116

PRÉFECTURE

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

*Bureau du développement économique et de l'emploi
Secrétariat de la commission départementale d'aménagement commercial de l'Aisne*

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

DOSSIER 2018-5

**ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION
DU VENDREDI 7 DÉCEMBRE 2018 À 9 H 30**

Extension de 315 m² de surface de vente d'un supermarché à l enseigne "LIDL", de secteur 1 à dominance alimentaire, par la destruction d'un bâtiment d'une surface de vente actuelle de 960 m², situé 37 rue de la Prairie à Château-Thierry (02400), et reconstruction d'un nouveau bâtiment d'une surface de vente de 1 275 m².

La commission départementale d'aménagement commercial de l'Aisne se réunira le 7 décembre 2018 à 9 h 15 en vue d'examiner la demande d'autorisation d'exploitation commerciale, enregistrée sous le n° 2018-5 le 31 octobre 2018, présentée par la société LIDL, dont le siège social est situé 35 rue Charles Péguy à Strasbourg (67200), pour l'extension de 315 m² de surface de vente d'un supermarché à l'enseigne "LIDL", de secteur 1 à dominance alimentaire, par la destruction d'un bâtiment d'une surface de vente actuelle de 960 m², situé 37 rue de la Prairie à Château-Thierry (02400), et reconstruction d'un nouveau bâtiment d'une surface de vente de 1 275 m².

Le président de la commission
départementale d'aménagement commercial,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général
Signé : Pierre LARREY

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service de l'Agriculture

Arrêté n° 2018-607 en date du 20 novembre 2018 portant nomination et composition des membres de la commission départementale d'orientation de l'agriculture

LE PRÉFET DE L' AISNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles R 313-1 et R 313-2,

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 141-1 et 141-3,

Vu l'ordonnance 2004-637 du 1er juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre,

Vu l'ordonnance 2005-727 du 30 juin 2005 portant diverses dispositions relatives à la simplification des commissions administratives,

Vu le décret n° 90-187 du 28 février 1990 relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certains organismes ou commissions,

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives,

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif,

Vu le décret n° 2011-833 du 12 juillet 2011 fixant la liste des instances consultatives ayant vocation à examiner des politiques d'environnement et de développement durable,

Vu le décret du Président de la République du 21 avril 2016 nommant M. Nicolas BASSELIER, préfet de l'Aisne,

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 2015 portant nomination et composition des membres de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2016 modifiant l'arrêté préfectoral de composition des membres de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture du 1^{er} octobre 2015,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 mars 2013 portant établissement de la liste des organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles représentatives dans l'Aisne,

Considérant les propositions des organismes intéressés,

Sur proposition du directeur départemental des territoires,

ARRETE

Article 1 :

La Commission départementale d'orientation de l'agriculture de l'Aisne comprend :

- le Président du conseil régional des Hauts-de-France ou son représentant,
- le Président du conseil départemental de l'Aisne ou son représentant,
- le Directeur départemental des territoires ou son représentant,
- la Directrice départementale des finances publiques ou son représentant,
- le Président de la mutualité sociale agricole ou son représentant.

Sont nommés membres de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture, pour une durée de trois ans, les personnes ci-dessous désignées :

Au titre d'un établissement public de coopération intercommunale :

- M. Hervé MUZART, président de la communauté de communes du canton d'Oulchy, titulaire,
- M. Alain LORAIN, président de la communauté de commune de la Champagne Picarde, suppléant.

Au titre de la Chambre d'agriculture :***Exploitants agricoles***

- Mme Laure GRUSON, titulaire,
- M. Didier HALLEUX, suppléant,
- M. Olivier DAUGER, suppléant,

- Mme Antoinette SAINTE-BEUVE, titulaire,
- M. Jean-François LANGLET, suppléant,
- M. Robert BOITELLE, suppléant.

Coopératives agricoles

- M. Frédéric HENNART, titulaire,
- M. Bertrand MAGNIEN, suppléant,
- M. Philippe LAMENDIN, suppléant.

Au titre des représentants des activités de transformation des produits de l'agriculture :***Secteur coopératif***

- M. Bertrand MAGNIEN, titulaire,
- M. Antoine HACARD, suppléant.

Secteur non coopératif

- M. Emmanuel ROMAIN, titulaire,
- Mme Sylvie HENRION, suppléante.

Au titre des organisations syndicales :***Union des syndicats agricoles de l'Aisne***

- M. Philippe RICOUR, titulaire,
- M. Jean-Yves BRICOUT, suppléant,
- M. Xavier CHARLET, suppléant,

- M. Dominique CHOVET, titulaire,
- M. François VANTHUYNE, suppléant,
- M. Guillaume PIERRAT, suppléant,

- M. Guillaume SEGUIN, titulaire,
- M. Arnaud TERNYNCK, suppléant,
- M. Manuel MICHAUX, suppléant,

- M. Olivier BIZOUARD, titulaire,
- M. Henri-Noël LAMPAERT, suppléant,
- Mme Charlotte VASSANT, suppléante,

- M. Philippe GARIN, titulaire,
- M. Marie-Michelle BERTHAUT, suppléante,
- M. Benoît LECUYER, suppléant.

Jeunes agriculteurs de l'Aisne

- M. Mathieu LETERME, titulaire,
- M. Guillaume BONO, suppléant,
- M. Loïc LAMICHE, suppléant,

- M. Thibault COLZY, titulaire
- M. Jean-Baptiste FOUILLIARD, suppléant,
- M. Ludovic GHEKIERE, suppléant.

Coordination rurale

- M. Damien BRUNELLE, titulaire,
- M. Paul PARINGAUX, suppléant.

Au titre des salariés agricoles :

- Absence de représentant désigné.

Au titre de la distribution des produits agro-alimentaires :

- M. Christophe HAELTERMAN, titulaire,
- M. Jean-Charles FLAMENT, suppléant.

Au titre du commerce indépendant de l'alimentation :

- M. Gilles DAVID, titulaire,
- M. Manil BENTALED, suppléant.

Au titre du financement de l'agriculture :

- M. Philippe MEURS, titulaire,
- M. Emmanuel DROULEZ, suppléant,
- Mme Nathalie VAN ISACKER, suppléante.

Au titre des fermiers et métayers :

- Mme Jocelyne BERTRAND, titulaire,
- M. Benoît DANRE, suppléant,
- M. Thomas PAPON, suppléant.

Au titre des propriétaires agricoles :

- M. Christophe COMPERE, titulaire,
- M. Xavier FERRY, suppléant,
- M. Olivier SIMPHAL, suppléant.

Au titre de la propriété forestière :

- M. Bernard LAUREAU, titulaire,
- M. René LEMPIRE, suppléant,
- M. Xavier FERRY, suppléant.

Au titre des associations agréées pour la protection de l'environnement :

- Mme Marie-Michèle MOLINIER, titulaire,
- M. David FRIMIN, suppléant,

- M. Philippe SEVERIN, titulaire,
- M. Paul CORPEL, suppléant.

Au titre de l'artisanat :

- M. Patrick BARTELS, titulaire,
- M. Hervé CATRAIN, suppléant,
- Mme Laetitia VERREMAN, suppléant.

Au titre des consommateurs :

- Absence de représentant désigné.

Au titre des personnes qualifiées :

- M. Jean-Marie FONTAINE, titulaire,
- Mme Laure GRUSON, suppléante,
- M. Jean-Charles LEFEBVRE, suppléant.

- M. Christophe BRANCOURT, titulaire,
- M. Louis MASSON, suppléant,
- Mme Claire DUFRENE, suppléante.

Article 2 :

Le présent arrêté abroge les dispositions de l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 2015.

Article 3 :

Le secrétaire général de la préfecture de l'Aisne et le directeur départemental des territoires de l'Aisne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Fait à Laon, le 20/11/2018
Signé : Nicolas BASSELIER,
Préfet de l'Aisne